Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260717-DEL20260713-DE

**MAIRIE DE PLOUËC-DU-TRIEUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUËC-DU-TRIEUX**

**Séance du lundi 13 Juillet 2026**
Date des convocations : 06 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi treize juillet deux mille vingt six à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

**Etaient présents :**

| | | |
|---|---|---|
| Vincent LE MEAUX | Alain BIA | Sophie DELACOUR |
| Jean-Luc LE PALANTON | René-Loic ALIX | Claude LE GUYADER |
| Josette FOULON | Marie-Andrée DERRIENNIC | Kevin PAULIC |
| Nelly BOUTTERIN | Sylvie DELHOMMEAU | Marine DUPRE |

Alain BOUGET, absente et excusé, a donné procuration à Alain BIA
Christophe JEGOU, absent et excusé a donné procuration à Jean-Luc LE PALANTON
Lydie JACQUES, absente et excusée a donné procuration à Kevin PAULIC

Nelly BOUTTERIN a été désignée secrétaire de séance.

**DEL 2026-07-13 – Sécurité routière – Mise en œuvre d'une phase d'expérimentation d'aménagements sur la rue de la Gare, Rue de la Belle Eglise et à l'entrée du bourg côté route de Runan**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'avancement des études et des réflexions engagées en matière de sécurité routière sur plusieurs secteurs structurants de la commune, notamment la rue de la Gare, la rue de la Belle église et l'entrée du bourg côté route de Runan.

Il rappelle que la commission n° 5 « Bâtiments, voirie et sécurité routière » s'est réunie à plusieurs reprises afin d'examiner les difficultés identifiées sur ces différents secteurs, notamment :

- les vitesses excessives constatées ;
- les conditions de croisement parfois difficiles ;
- la sécurité des déplacements piétons ;
- la lisibilité des entrées de bourg ;
- le partage de l'espace public entre les différents usagers ;
- l'amélioration des cheminements et des conditions de circulation.

Ces réflexions sont menées avec l'accompagnement de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC), qui a réalisé une étude technique permettant d'identifier plusieurs scénarios d'aménagement susceptibles d'améliorer durablement la sécurité et le fonctionnement de ces espaces publics.

Monsieur le Maire précise que ces secteurs font régulièrement l'objet de remarques et de sollicitations de la part des habitants, des riverains, des élus et des usagers de la route. Il apparaît donc opportun de pouvoir tester concrètement certaines solutions avant d'engager des travaux définitifs et des investissements significatifs.

Il indique que la commune souhaite privilégier une démarche fondée sur l'expérimentation, l'évaluation et la concertation. Cette méthode permettra notamment :

- d'observer les effets réels des dispositifs envisagés sur les vitesses pratiquées ;
- d'évaluer les conditions de circulation et de partage de la voirie entre les différents usagers ;
- d'apprécier l'impact des aménagements sur la sécurité des piétons ;
- de recueillir les observations des riverains et des usagers ;
- d'adapter les solutions retenues avant toute réalisation pérenne.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260717-DEL20260713-DE

Dans cette perspective, la commune envisage de conclure une convention de partenariat avec le Département des Côtes d'Armor afin de bénéficier du prêt de matériels temporaires destinés à la mise en œuvre d'aménagements expérimentaux de sécurité routière.

Les dispositifs installés dans ce cadre présenteront un caractère exclusivement provisoire. Leur mise en place sera réalisée dans le respect des règles de sécurité applicables et pourra nécessiter :

- la prise d'arrêtés de circulation ;
- l'installation d'une signalisation temporaire adaptée ;
- l'information préalable des riverains et des usagers concernés.

Les premières expérimentations porteront principalement sur la rue de la Gare et la rue de la Belle église. Par ailleurs, une réflexion complémentaire a été engagée depuis la fin du mois de juin concernant les possibilités de sécurisation de l'entrée du bourg côté route de Runan.

À l'issue de cette période d'expérimentation, un bilan sera réalisé à partir des observations recueillies auprès des habitants, des riverains et des différents usagers. Ce retour d'expérience permettra au Conseil municipal de disposer d'éléments objectifs pour définir les futurs aménagements définitifs.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mise en œuvre de cette phase expérimentale et d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à sa réalisation.

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 15 voix pour :**

- **APPROUVE** la mise en œuvre d'une phase expérimentale d'aménagements de sécurité routière sur les secteurs de la rue de la Gare, de la rue de la Bé et de l'entrée du bourg côté route de ... ;
- **APPROUVE** le principe de la conclusion d'une convention de partenariat avec le Département ... relative au prêt de matériels temporaires nécessaires à cette expérimentation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- **PRECISE** que les dispositifs installés dans le cadre de cette expérimentation auront un caractère provisoire et feront l'objet d'une évaluation avant toute décision relative à des aménagements définitifs.

Fait et délibéré, le lundi 13 Juillet 2026

Le Maire,

**Vincent LE MEAUX**

La secrétaire de séance

**Nelly BOUTTERIN**